



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

à Pau, le 22 octobre 2021

Depuis le début de l'année 2021, 30 décès (contre 24 à la même période en 2020) sont à déplorer sur les routes du département. Le préfet rappelle aux usagers la plus grande prudence sur nos routes.

Au 17 octobre 2021, on compte **774** accidents de la route soit une augmentation de 19% par rapport à 2020.

Ces accidents de la route ont fait **904** blessés (contre **766** en 2020 soit une augmentation de 18%) dont **211** blessés hospitalisés (contre **160** en 2020 soit une augmentation de 32%).

Durant la semaine du 11 au 17 octobre 2021, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **95** excès de vitesse ;
- **18** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **9** délictuelles ;
- **10** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **14** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **1** infraction liée à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **1** infraction liée au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **31** suspensions du permis de conduire.

En 2020, 1 décès sur 5 a impliqué un conducteur ayant consommé de la drogue. Les stupéfiants comme le cannabis ont des effets psychotropes qui perturbent la conduite. En combinant cette consommation avec l'alcool, on multiplie par 29 le risque d'avoir un accident mortel.

La consommation de tous les types de drogues représente un danger réel sur la route :

- le cannabis entraîne une somnolence, ralentit la coordination des mouvements, allonge le temps de réaction et diminue les facultés visuelles et auditives ;
- la cocaïne suscite une conduite agressive associée à des erreurs d'attention ou de jugement ;
- les opiacés (opium, morphine...) provoquent une baisse de l'attention, altèrent la capacité à décider rapidement et de façon adaptée, et réduisent la conscience du danger et des obstacles ;

Les sanctions sont également très lourdes :

- 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende en cas d'accident corporel ;
- 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende en cas d'accident mortel. La peine peut aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende en cas de cumul avec une autre infraction (alcool).
- Refus de l'assurance de couvrir le conducteur responsable : augmentation des cotisations, résiliation de contrat, réduction ou annulation des indemnisations.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE



Le mélange cannabis + alcool
multiplie par 29
le risque de causer un accident mortel.

